

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé
à la délibération

du 30 Janvier 2018

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :



Prescription du PLU le 24 Novembre 2015

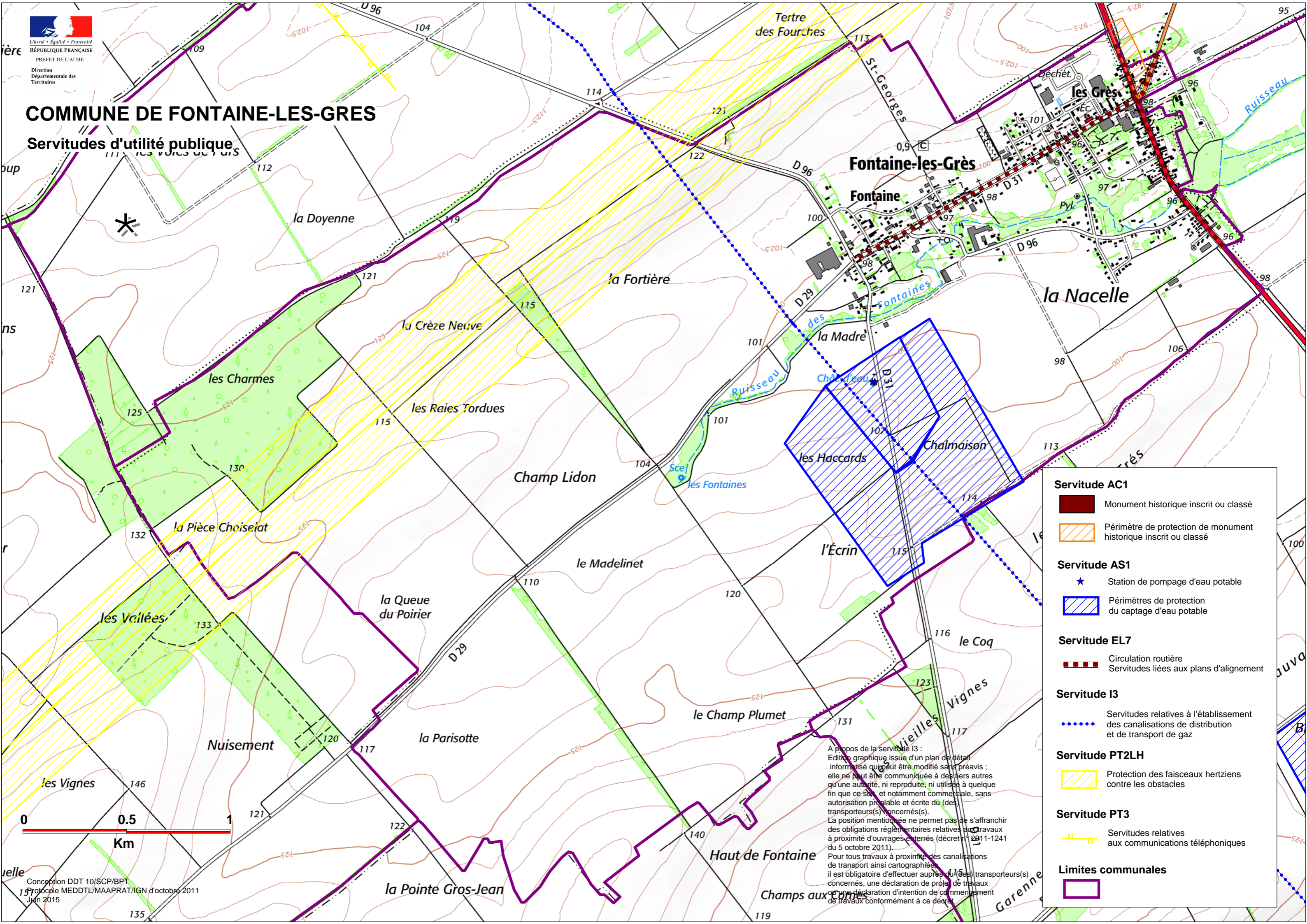
Diffusion du dossier de PLU suite délai contrôle de la légalité

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
2, rue de la Gare
10 150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

COMMUNE DE FONTAINE-LES-GRES

Servitudes d'utilité publique



Servitude AC1

- Monument historique inscrit ou classé
- Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

Servitude AS1

- Station de pompage d'eau potable
- Périmètres de protection du captage d'eau potable

Servitude EL7

- Circulation routière
- Servitudes liées aux plans d'alignement

Servitude I3

- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

Servitude PT2LH

- Protection des faisceaux hertziens contre les obstacles

Servitude PT3

- Servitudes relatives aux communications téléphoniques

Limites communales

-

A propos de la servitude I3 :
 Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis ; elle ne peut être communiquée à des tiers autres qu'une autorité, ni reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
 La position mentionnée ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011).
 Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de projet de travaux ou une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément à ce décret.